

3 bonnes raisons d'adhérer à un GE

1 Répondre à mes besoins en main d'œuvre :

- Consécutifs ponctuellement à un surcroît d'activité.
- À temps partiel tout au long de l'année.

Avec une organisation du travail souple, pratique et flexible.

3 Mutualiser les compétences de salariés à plusieurs agriculteurs :

- Pour pérenniser l'embauche d'un salarié sur une tâche saisonnière.
- Pour assumer la responsabilité d'une embauche à plusieurs.
- Pour bénéficier, grâce à FIGEA d'un appui dans toutes les démarches administratives : contrat de travail, déclaration unique d'embauche, DSN, etc...

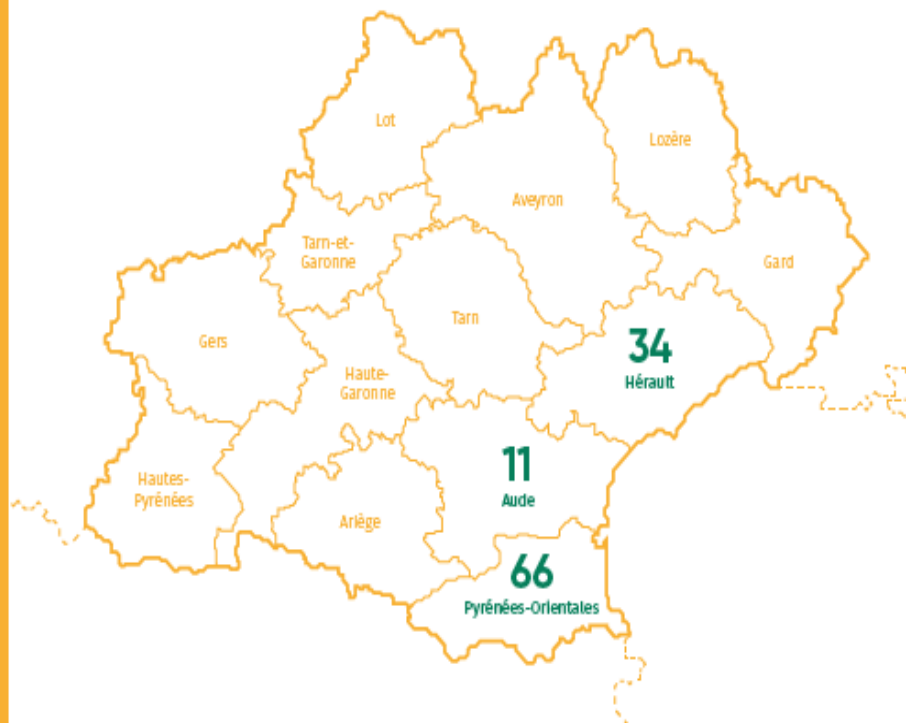
2 Pour augmenter la rentabilité de mon exploitation :

- Cela permet de réaliser des travaux avec l'appui d'un personnel qualifié plus efficace.
- De faire évoluer la qualification et les compétences dans l'entreprise.
- De bénéficier d'aides à l'embauche et de certaines exonérations de charges sociales.

“
L'adhérent bénéficie d'une gestion simplifiée avec un gain de temps et de travail en recevant une facture.
”

Nos coordonnées

Pour toute information ou conseil,
vous pouvez nous contacter :



FIGEA

FÉDÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE
DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS
AGRICILES AUDE - HÉRAULT

9 ZAE Quartier d'entreprises
de l'Europe - 34290 Montblanc

04 67 30 48 20

figea1134@gmail.com

www.figea.fr

FIGEA

FÉDÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE
DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS
AGRICILES AUDE - HÉRAULT



Le Groupement d'Employeurs :
mode d'emploi

“
+ de **500** agriculteurs
en font déjà partie
”



En quelques mots...

Qu'est-ce qu'un Groupement d'Employeurs ?

Le Groupement d'Employeurs permet aux agriculteurs de se regrouper pour employer un ou plusieurs salariés qu'ils n'auraient pas, seuls, les moyens de recruter.

Un GE se constitue sous forme d'une Association loi 1901. Le but du Groupement d'Employeurs est de recruter un ou plusieurs salariés et de le(s) mettre à disposition de ses membres, selon leurs besoins.

Les associations, les coopératives ainsi que les collectivités territoriales peuvent également adhérer à un GE.

Quelles sont les missions de FIGEA ?

- ✓ Assurer la représentation et la défense des Groupements d'Employeurs adhérents auprès des institutions officielles.
- ✓ Apporter un appui technique dans la gestion sociale, comptable, fiscale et juridique des Groupements d'Employeurs.
- ✓ Promouvoir la formation et l'information auprès des membres.
- ✓ Favoriser la création et le maintien d'emplois durables répondant aux besoins des employeurs du domaine agricole.

Le GE permet de répondre à ses besoins :

- En s'associant à plusieurs.
- En embauchant un salarié à temps partagé.
- En mutualisant les compétences du/des salarié(s).



Vous avez besoin de main d'œuvre pour faire face à :

- Des surcroits de travail
- Une saisonnalité du travail
- Des pics d'activité
- Des besoins en temps partiel



Plus de **500 Agriculteurs**, structures agricoles et collectivités territoriales adhèrent à **plus de 100 GE** suivi par FIGEA.

Ils ont fait le choix pour certains depuis plus de 20 ans de confier à un Groupement d'Employeurs l'organisation de leur besoin en main d'œuvre.

FIGEA vous accompagne !

✓ Accompagnement et simplification dans toutes les démarches administratives du GE liées à son fonctionnement :

- Déclaration d'embauche/contrat de travail
- Bulletins de paie
- Facturation mensuelle des adhérents
- Déclarations Administratives (DSN, TVA...)
- Comptabilité des GE
- Appui juridique et fiscal

Vous bénéficiez d'une garantie de bonne gestion et d'un suivi sécurisé de votre GE.

✓ Gestion sécurisée pour rester serein :

- Mise à jour réglementaire des documents administratifs
- Des partenaires :
CER FRANCE (comptabilité/fiscalité) – FDSEA (service juridique)
GROUPAMA (Responsabilité Civile – Indemnité de Fin de Carrière)
MSA (Informations sociales)
Pôle Emploi, la Maison du Travail Saisonnier (recrutement)

✓ Cela contribue :

- À la pérennisation des GE (recherche de salariés/d'adhérents)
- À un appui au développement des GE